MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

I - LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION

La commission d'évaluation sera présidée par le Coordonnateur de l'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine, ou son représentant.

Les autres membres de la commission d'évaluation seront les formateurs diplômés du DE JEPS ou du DES JEPS Mention Rugby à XV, intervenant sur la formation, ainsi que des intervenants extérieurs à la formation (par exemple des membres de l'Équipe Technique de Ligue).

Dans la mesure du possible, le tuteur sera présent lors de la certification.

II – L'ÉVALUATION FORMATIVE

L'objectif de l'évaluation formative est d'améliorer les apprentissages en cours, en détectant les difficultés du stagiaire et en pouvant ainsi lui proposer des remédiations. Elle permet de situer le niveau du stagiaire par rapport aux attendus du diplôme et notamment des épreuves certificatives.

L'évaluation formative va permettre :

- Au stagiaire de prendre conscience de ses progrès, de ses erreurs, et des connaissances et compétences qu'il doit encore acquérir. Dans ce cadre, les erreurs ne sont pas des fautes mais bien des sources de progression.
- Au tuteur et aux formateurs d'ajuster les contenus de formation afin de s'adapter à la progression des stagiaires.

Deux séquences d'évaluations formatives seront organisées pendant l'année au sein de la structure d'alternance. C'est le tuteur qui réalisera ces évaluations, en utilisant pour support les grilles de certification ainsi que les fiches d'observation au poste de travail.

En cas d'impossibilité pour le tuteur d'organiser une session d'évaluation formative, l'organisme de formation sera sollicité afin d'organiser cette session lors d'une journée de formation, afin de ne pas pénaliser le stagiaire.

III - L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE

Les épreuves de certification sont présentées à la suite des modalités de certification.

En cas de validation partielle du BPJEPS, le candidat pourra conserver le bénéfice des unités capitalisables obtenues.

II – LE SUIVI APRÈS LA FORMATION

En suivant de la formation, un suivi des stagiaires est prévu sur deux temps :

1. Un questionnaire en toute fin de formation
2. Un questionnaire 6 mois après la fin de la formation pour faire un point sur les éléments suivants :
 - Situation professionnelle à 6 mois
 - Difficultés rencontrées
 - Adéquation entre l'emploi et la formation

Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby
Association loi 1901 – Code APE9312Z
N° déclaration d'activité : 75331164033 / SIRET : 83384031700022
Siège : 4 rue Branlac, 33170 Gradignan
Contact : 06.74.14.24.86 / iref@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr

BP JEPS spécialité éducateur sportif

MENTION RUGBY À XV

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Les épreuves de certificatives visent apprécier l'acquisition des 4 unités capitalisables constitutifs du BPJEPS « Spécialité Éducateur Sportif - Mention RUGBY À XV ». Ces épreuves sont organisées par l'organisme de formation habilité dans les conditions prévues à l'article 6 de l'Arrêté du JORF n°0194 du 21 juillet 2021 du BPJEPS « Spécialité Éducateur Sportif - Mention RUGBY À XV » NOR : SPOV2122670A.

La validation des 4 unités capitalisables conduit l'obtention du diplôme. Aucune unité capitalisable ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'une ou l'autre des autres unités capitalisables.

Pour obtenir le BPJEPS, le candidat doit obtenir les 4 unités capitalisables.

En cas de non-obtention du BPJEPS, le bénéfice de la certification des unités capitalisables peut être conservé.

Epreuve certificative du Bloc de Compétence BC1.

Production d'un document :

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil.
Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans le Bloc de Compétences BC1 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport.

PRESENTATION.

Le candidat présente sa production au jury. Le jury ne l'interrompt pas, ne le questionne pas. Le candidat choisit sa forme de présentation (clips vidéo, utilisation du paperboard et/ou d'un diaporama …)
Durée : 20 minutes maximum.

ENTRETIEN

Les évaluateurs échangent avec le-la candidat-e, sur la pertinence et la cohérence de l'analyse du candidat, permettant de vérifier l'acquisition des compétences.
Durée : 30 minutes maximum.

Epreuve certificative du Bloc de Compétence BC2:

Production d'un document :

Le candidat élabore un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents, comprenant notamment les outils de communication utilisés.
Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans le Bloc de Compétences BC2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport

PRESENTATION.

Le candidat présente sa production au jury. Le jury ne l'interrompt pas, ne le questionne pas. Le candidat choisit sa forme de présentation (clips vidéo, utilisation du paperboard et/ou d'un diaporama …)
Durée : 10 minutes maximum.

ENTRETIEN

Les évaluateurs échangent avec le-la candidat-e, sur la pertinence et la cohérence de l'analyse du candidat, permettant de vérifier l'acquisition des compétences.
Durée : 15 minutes maximum.

Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby
Association loi 1901 – Code APE9312Z
N° déclaration d'activité : 75331164033 / SIRET : 83384031700022
Siège : 4 rue Branlac, 33170 Gradignan
Contact : 06.74.14.24.86 / iref@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr

BP JEPS spécialité éducateur sportif

MENTION RUGBY À XV

Les Epreuves certificatives du Bloc de Compétence BC3 :

Epreuve 1

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance et se décompose comme suit :

Tirage au sort : 3 mois avant l'épreuve.

Le public sur lequel devra porter le cycle de séances parmi les quatre publics constitués de dix pratiquants minimums**.**

– le candidat réalise une captation vidéo d'une minute minimum à cinq minutes maximum consécutives présentant une séquence d'une séance réalisée mettant en évidence les pratiquants dans des situations offensives et défensives et permettant d'observer au moins une phase ordonnée ;

– le candidat réalise un document, sur le support de son choix, présentant un cycle de trois séances, commençant par la séance diagnostique ayant fait l'objet de la captation ;

PRESENTATION VIDEO.

Avant la séance, le candidat présente aux évaluateurs :

- la séquence ayant permis le diagnostic du public visé par le cycle (à l'appui de la vidéo susmentionnée), incluant les caractéristiques du jeu produit, au moins une des problématiques identifiées ainsi que les besoins des pratiquants qui en découlent.

– le cycle de 3 séances.

Durée : 10 minutes maximum.

PRESENTATION du cycle.

Avant la séance, le candidat présente aux évaluateurs le cycle de 3 séances.

Durée : 10 minutes maximum

Epreuve 2

Avant la date de la mise en situation professionnelle, le-la candidat-e transmet, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, un dossier comprenant :

Un cycle d'apprentissage réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique parmi les quatre publics suivants : public de club jusqu'à moins de 12 ans - public de club de moins de 14 ans à moins de 16 ans – public visé par les pratiques loisirs – public de scolaires/centres de loisirs.;

CONDUITE DE LA SEANCE.

Le-la candidat-e devra conduire une séance d'apprentissage pour un groupe composé d'au moins 10 pratiquants.

Durée : 45 minutes minimum. 60 minutes maximum.

PRESENTATION.

Après la séance, le candidat présente aux évaluateurs :

- Son analyse de la séance conduite au regard des choix pédagogiques, techniques et sécuritaires, particulièrement concernant la qualité de son animation et son adaptation au public, en mobilisant notamment ses connaissances dans les activités du rugby à XV ;
- Argumente les objectifs et contenu de la prochaine séance, au regard de la séance conduite.

Durée : 10 minutes maximum.

ENTRETIEN.

La séance est suivie d'un entretien d'analyse de pratiques. Lors de cet entretien, il sera abordé, l'analyse par le candidat lui permettant de justifier de sa capacité à se projeter dans des contextes différents de ceux des séances du cycle et à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la conception, la préparation, la conduite en sécurité et l'évaluation de séances dans les activités du rugby à XV.

Durée : 30 minutes maximum.

BP JEPS spécialité éducateur sportif

MENTION RUGBY À XV

BC	Activités	Compétences
BC 1 Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	A.1.1.	C.1.1.1. identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement.
		C.1.1.2. présente les caractéristiques des publics visés par la structure.
	A.1.2.	C.1.2.1. propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.
		C.1.2.2. élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.
	A.1.3.	C.1.3.1. mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime
		C.1.3.2. s'assure du bon déroulement des activités planifiées:
		C.1.3.3. met en oeuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet.
	A.1.4.	C.1.4.1. réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives
		C.1.4.2. rend compte des résultats du projet à son responsable.
BC 2 Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	A.2.1.	C.2.1.1. informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.
		C.2.1.2. communique avec les publics visés de manière adaptée.
	A.2.2.	C.2.2.1. assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.
		C.2.2.2. présente un support de promotion de son animation.
BC 3 Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage de rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation du travail de la structure	A.3.1.	C.3.1.1. présente sa démarche de conception du cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en activités du rugby à XV à partir de l'analyse des besoins du public.
		C.3.1.2. présente sa démarche de conception de séances sur 3 séances consécutives du même cycle, et, pour chacune.
	A.3.2.	C.3.2.1. présente la démarche lui permettant de prendre en compte les risques avant la séance.
		C.3.2.2. présente la démarche conduite, dans le cadre de la préparation d'une séance du cycle, pour assurer la sécurité des pratiquants, la sienne et celle des tiers.
	A.3.3.	C.3.3.1. met en oeuvre un temps dédié à l'accueil des pratiquants en début de séance.
		C.3.3.2. met en oeuvre un temps dédié à la présentation du cadre général de pratique dans les activités du rugby à XV à respecter au cours de la séance.
		C.3.3.3. démontre comment il met en oeuvre la séance au regard des interactions avec les pratiquants.
		C.3.3.4. démontre comment il accompagne la progression des pratiquants, en sécurité, tout au long de la séance.
	A.3.4.	C.3.4.1. réalise le bilan de la séance.
		C.3.4.2. réalise le bilan du cycle de séances.